

Compte rendu de séance

Séance du 14 Mai 2018

L'an 2018 et le 14 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, CHOTIN Françoise, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) avant donné procuration : Mme DAVAILLON Isabelle à Mme GUIGNARD Annick, M. D'ANDIGNÉ Constantin à M. MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme BUNCZUK Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/05/2018

Date d'affichage : 22/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches

le :

et publication ou notification

du : 22/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Résultat de l'appel d'offre pour les travaux d'isolation et d'adaptation de l'école. - réf : 2018/024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre publiée le 27 mars 2018 concernant les travaux d'isolation et d'adaptation de l'école.

La Commission d'Appel d'offre réunie le 20/04/2018 pour l'ouverture des plis et le 25/04/2018 pour la remise de l'analyse des offres par Monsieur Pascal DUGUE de SOLIHA mandaté contractuellement par la commune pour la maîtrise d'œuvre des travaux, a constaté qu'une seule offre a été déposée sur chaque lot et que le lot plâtrerie est resté infructueux. Il apparaît que les entreprises aient eu un temps trop court pour répondre et prévoir les travaux sur une période délicate des congés d'été.

D'autre part le montant des devis proposés dépasse de beaucoup les estimations faites par SOLIHA et les sommes portées au Budget 2018 pour la réalisation des travaux.

La C.A.O. propose en conséquence de déclarer le résultat de l'appel d'offre inacceptable et propose de relancer un nouvel appel d'offre avant la fin de l'année prévoyant les travaux de l'école sur 2019 en deux temps :

- Construction des toilettes PMR sur les vacances de printemps 2019,
- Le restant des travaux serait programmé sur juillet et août 2019.

Cette proposition permettrait à la commune de conserver les subventions et les prévisions budgétaires de 2018 et de prévoir des crédits supplémentaires sur 2019. Les entreprises auront également le temps de planifier les travaux sur la période restreinte des congés d'été un an à l'avance.

Madame le Maire informe par ailleurs que le département a octroyé à la commune dans le cadre du F.D.S.R. la totalité de la subvention demandée soit un montant de 27 487,00 € dont 8 487,00 € au titre de l'enveloppe socle et 19 000,00 € au titre de l'enveloppe projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** qu'au vu l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre, le résultat de l'appel d'offre pour les travaux de l'école est jugé inacceptable.

- **Accepte** la proposition de la C.A.O. et **dit** qu'un nouvel appel d'offre pour les travaux de l'école sera publié avant la fin de l'année et que la réalisation des travaux sera demandée pour les vacances scolaires du printemps et de l'été 2019.

Aménagement de terrains de boules sur la parcelle de l'ancien terrain de football.- réf : 2018/025

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre MARSAIS 3ème adjoint de présenter au Conseil Municipal l'étude rapide qui a été réalisé pour le déplacement et l'aménagement d'un terrain de boules pour les tournois du club de pétanque chaque année.

En effet, depuis de nombreuses années le club de pétanque de la commune organise des tournois les mercredis du mois d'août. Ils ont toujours eu lieu sur le terrain à côté du logement communal de l'ancienne gare. Ce terrain sert également d'aire de stockage pour les matériaux de voirie. De plus, le revêtement du sol n'étant pas spécifiquement fait pour l'utilisation en terrain de boule, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires ne permet plus d'éliminer les touffes d'herbe qui y poussent.

L'endroit le plus approprié est la parcelle de l'ancien terrain de football (stade) sur lequel se déroule toutes les fêtes et kermesses du village et où un bâtiment en dur héberge les toilettes et une buvette.

Les dimensions requises pour les terrains de boule officiels sont facilement réalisables au vu de la dimension de la parcelle. Une pré-étude estimative de l'achat des matériaux a été faite et s'élève à un montant d'environ 3000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit qu'un terrain de boules aux dimensions adéquates va être réalisé sur la parcelle du stade devant la buvette.
- Charge Madame le Maire de d'étudier les achats de matériaux nécessaires à ce projet et d'en faire exécuter la réalisation.

Décision Modificative n°2 au Budget 2018 - Sortie de l'actif de la tondeuse de la commune et acquisition d'une tondeuse en crédit-bail. - réf : 2018/026

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/023 en date du 09/04/2018, pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux écritures comptables permettant la sortie de l'actif de la commune de l'ancien matériel KUBOTA avec une reprise de 10.800,00 € par le concessionnaire.

Les opérations budgétaires suivantes seront réalisées :

Dépenses fonctionnement :	chap 042	compte 675 :	17.953,63 €
Recettes fonctionnement :	chap 77	compte 775 :	10.800,00 €
		compte 776 :	7.153,63 €
Dépenses investissement :	chap 040	compte 192 :	7.153,63 €
Recettes investissement :	chap 040	compte 21571	17.953,63 €
	chap 024		- 10.800,00 €

D'autre part le financement proposé est un crédit-bail, la commune n'est donc pas l'acquéreur du matériel mais le locataire. À l'issue de la période de location la commune aura le choix de devenir propriétaire en contrepartie du versement de la valeur résiduelle (220€ TTC).

Le paiement des loyers sera donc fait par mandat à l'échéance au compte 6122 en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Dit que les écritures ci-dessus expliquées seront inscrites et réalisées au budget 2018.

Remplacement de la chaudière du logement communal de l'ancienne gare. - réf : 2018/027

Madame le Maire explique au conseil municipal que la chaudière du logement communal de l'ancienne gare est tombée en panne. Le locataire a fait intervenir Chauffogaz qui détient la maintenance de l'installation. Après intervention, il s'avère que la chaudière trop vétuste est irréparable. La production d'eau chaude et de chauffage n'étant plus assurée, Madame le Maire a immédiatement signé le remplacement de la chaudière. Le devis s'élève à un montant de 3240,00 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision de Madame le Maire de faire remplacer le plus rapidement possible la chaudière du logement communal de l'ancienne gare pour un montant de 3240,00 € TTC par l'entreprise CHAUFFOGAZ.

Réparation du véhicule Partner Peugeot de la commune. - réf : 2018/028

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été amenée à autoriser la réparation du véhicule utilitaire communal suite à une panne le rendant inutilisable.

C'est le Garage Peugeot de Loches qui s'est chargé de la réparation pour un montant de 623,03 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision de Madame le Maire pour la réparation du véhicule Peugeot Partner de la commune pour un montant de 623,03 € TTC par le Garage Peugeot de Loches.

Inscription de la commune au dispositif d'accompagnement par l'ALEC 37 pour le bilan énergétique du patrimoine

communal. - réf : 2018/029

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine a signé une convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (ALEC 37) afin d'accompagner les collectivités membres sur les questions de maîtrise et de production d'énergie. A ce titre, un Conseiller en Energie Partagée (CEP) peut intervenir à la demande de la commune et gratuitement pour effectuer le bilan énergétique du patrimoine communal.

Ce dispositif est mis en place afin de répondre au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) rendu obligatoire dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à compter du 31/12/2018 au plus tard.

Si la commune est intéressée il convient de se faire inscrire dès maintenant auprès de la CCLST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Souhaite que la commune s'inscrive au dispositif de conseil et bilan énergétique sur son patrimoine.
- Charge Madame le Maire de signer et de mettre en place les documents nécessaires.

Complément de compte-rendu:

Travaux de voirie : L'effacement des réseaux de la rue de Nouans après une pause depuis fin avril doit reprendre prochainement par les travaux de changement des réverbères de l'éclairage public.

La C.C.L.S.T. organise les changements des branchements en plomb sur le réseau d'eau potable de la commune. Les travaux de réfection de la voirie sur la rue du Paradis jusqu'au Blanchet doivent être différés à l'an prochain.

Très haut débit - passage de la fibre : Une entreprise de grande envergure est en cours pour le repérage et l'avertissement des propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent des arbres dont les branches touchent les câbles téléphoniques sur toute la commune. Chacun d'eux sera contacté afin qu'il procède à l'élagage pour permettre l'installation de la fibre sur le territoire communal.

Bus numérique : Le Conseil Régional permet aux communes qui le désirent de profiter du passage du bus numérique afin d'offrir aux seniors une formation aux nouvelles technologies de l'informatique et de l'Internet. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

Vigilance citoyenne : Seulement trois personnes de la commune se sont fait inscrire au programme. De nouvelles recrues seraient les bienvenues sachant que la plupart des habitants mettent déjà en place le système en avertissant leurs voisins lors de leur absence.

Site Internet : Les codes d'accès au service Campagnol de l'Association des Maires Ruraux de France sont enfin parvenus en Mairie. La commission est à présent mobilisée pour mettre en place le site officiel de la commune.

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 17/05/2018
Le Maire
Maryse GARNIER